

SEANCE DU 18 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 11/03/2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, CHAMPIGNY, Mme CHAVIGNY, Mrs MONTIER, DOREAU, MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mr AVOLIO, Mme BOURGUIGNON, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme CHEVALIER.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

Assistait également : Mr FOURMY, Receveur Municipal de Sainte-Maure.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Eddy CHAMPIGNY, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement exercice 2008, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 967,47	- 15 266,87		15 266,87	3 967,47
Opérations de l'exercice	29 383,75	42 252,92	36 843,76	41 871,47	66 227,51	84 124,39
TOTAUX	29 383,75	46 220,39	52 110,63	41 871,47	81 494,38	88 091,86
Résultats de clôture		12 869,17	-10 239,16			
Restes à réaliser						

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2008.

2 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008

Ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 12 869,17 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de - 10 239,16 Euros
- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2008 10 000 Euros

.../...

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 10 239,16 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 2 630,01 Euros

3 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2009

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION	81 626,00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 803,00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le budget unique M49 du service assainissement de l'année 2009.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Eddy CHAMPIGNY, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal exercice 2008, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		120 327,24		29 643,08		149 970,32
Opérations de l'exercice	239 052,51	338 013,12	192 854,54	160 375,98	431 907,05	498 389,10
TOTAUX	239 052,51	458 340,36	192 854,54	190 019,06	431 907,05	648 359,42
Résultats de clôture		179 465,93	- 2 835,48			
Restes à réaliser			162 342,00	19 437,00		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2008.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,
réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008
Ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 179 465,93 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de - 2 835,48 Euros
- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2008 114 937 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le
besoin d'autofinancement de la section d'investissement 145 740,48 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 33 725,45 Euros

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008.
Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

* Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6 – BUDGET COMMUNAL ANNEE 2009

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	337 610,00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	338 707,00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.
VOTE, à l'unanimité, le budget unique de l'année 2009.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,